

DIRECTIVES RELATIVES AUX SUBVENTIONS BONS LÉGUMES

INTRODUCTION

Nous avons le plaisir d'annoncer le lancement du programme de subventions Bons légumes de CCAC. Ce nouveau programme fait partie de l'initiative Bons légumes de CCAC qui, par l'entremise de différents modèles de subventions, vise à améliorer l'accès aux fruits et aux légumes frais abordables afin d'améliorer la santé et de prévenir les maladies alimentaires chez les populations vulnérables. Les subventions Bons légumes qui seront octroyées en 2020 permettront de soutenir financièrement une quinzaine d'organisations communautaires ou du domaine de la santé à travers le Canada afin qu'elles puissent mettre sur pied de nouveaux marchés de produits abordables et offrir des mesures incitatives financières pour aider les gens à acheter des fruits et des légumes frais dans des marchés de produits abordables déjà existants ou nouvellement établis.

Nous sommes actuellement à la recherche de partenaires bénéficiaires. Ceux-ci collaboreront avec CCAC et nos partenaires chargés de l'évaluation afin de recueillir de l'information au sujet des retombées des marchés de produits abordables et des mesures incitatives financières sur la santé et le bien-être des gens, et de forger de bonnes pratiques pour la mise en œuvre du programme. Les données et les commentaires que nous collecterons alimenteront le travail que nous mènerons avec des intervenant-e-s du secteur public et privé visant à déterminer le meilleur moyen de maintenir et d'étendre cette approche de promotion de la santé auprès des populations à faible revenu qui souffrent ou qui risquent de souffrir de maladies alimentaires.

Le programme de subventions Bons légumes a été créé grâce au soutien de l'Agence de la santé publique du Canada et du financement de contrepartie offert par le Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS

Volet A — Subvention pour nouveau marché et programme incitatif

Nombre de subventions offertes: 10

Montant de chaque subvention : 70 000 \$ (35 000 \$/année × 2 ans)

- o 25 000 \$/année pour mettre sur pied et exploiter un nouveau marché
- 10 000 \$/année pour les mesures incitatives destinées à l'achat de fruits et de légumes

Durée du financement : 27 mois (de mars 2020 à mai 2022)

Volet B — Subvention pour programme incitatif d'achat de fruits et de légumes

Nombre de subventions offertes: 5

Montant de chaque subvention : 20 000 \$ (10 000 \$/année × 2 ans — pour les mesures

incitatives seulement)

Durée du financement : 27 mois (de mars 2020 à mai 2022)

CONTEXTE

Le programme Bons légumes s'inspire en partie des programmes de subventions de fruits et de légumes offerts aux États-Unis, dont la plupart ont été conçus et répliqués par l'organisation à but non lucratif Wholesome Wave. Afin d'évaluer la possibilité de répliquer ce type de programmes au Canada et de l'adapter au contexte politique et alimentaire canadien, CCAC a entrepris de tester le programme Bons légumes dès 2018 en partenariat avec deux organisations ontariennes : le centre communautaire d'alimentation The Local et le centre de santé communautaire Chigamik. Par l'entremise de ce projet pilote, des familles à faible revenu ayant de jeunes enfants ont reçu entre 10 \$ et 20 \$ par semaine pour acheter des fruits et des légumes dans des marchés de produits abordables.

À ce stade, les résultats du projet pilote sont encourageants. Selon les questionnaires remplis par les participant-e-s au programme Bons légumes dans les questionnaires avant et après ce programme, voici quelques-uns des faits saillants de la première année.



Les enfants des participant-e-s ont mangé en moyenne deux portions de fruits et de légumes de plus en comparaison du moment où ils ont entrepris le programme.



67 % des participant-e-s ont indiqué avoir goûté à de nouveaux fruits et légumes, et 76 % ont indiqué que leurs enfants ont goûté à un nouveau fruit ou légume à cause du programme.

Les participant-e-s ont éprouvé un sentiment d'appartenance à la communauté beaucoup plus fort.



57 % des participant-e-s ont indiqué avoir constaté que leurs enfants étaient plus disposés à manger des fruits et des légumes.





80 % des participant-e-s ont apporté des changements à leurs habitudes d'achat, de même qu'à leur façon de cuisiner ou de choisir des fruits et des légumes.



50 % et **47** % des participant-e-s ont respectivement constaté des améliorations sur le plan de leur santé mentale et physique. Ils ont également constaté une grande amélioration de l'état de santé général de leurs enfants.

Marchés de produits abordables et mesures incitatives pour l'achat de fruits et de légumes Les marchés de produits abordables ne sont pas seulement un moyen d'accroître l'accès à de la nourriture saine dans le respect de la dignité des gens; ce sont également des espaces communautaires dynamiques qui attirent les gens, leur donnent l'occasion de tisser des liens sociaux, et deviennent ainsi un élément important de leur routine hebdomadaire. En ajoutant des composantes telles que des cafés improvisés avec des places assises où l'on s'occupe des enfants, des démonstrations culinaires interactives et de la musique, il est possible de créer un milieu convivial et chaleureux que les membres de la communauté ne se lasseront pas de fréquenter semaine après semaine.

Même en misant sur ce type de marchés accueillants qui offrent des produits à prix abordables, il n'est pas facile de modifier les habitudes d'achat et les comportements alimentaires des gens, particulièrement chez ceux qui doivent composer avec des restrictions budgétaires et qui sont plus vulnérables aux problèmes de santé liés à l'alimentation. Voilà pourquoi le programme incitatif Bons légumes offre une aide financière supplémentaire permettant de contrer ces restrictions et de promouvoir la santé. Par l'entremise de ce programme incitatif, les personnes à faible revenu présentant des risques de maladies alimentaires qui ont été recommandées par des prestataires de soins de santé de la communauté recevront entre 10 \$ et 25 \$ par semaine pour acheter des fruits et des légumes frais au marché de produits abordables de leur communauté. Bien entendu, cette mesure temporaire et les marchés de produits abordables ne sont pas en mesure de résoudre les multiples problèmes découlant de la pauvreté. Ce programme permettra toutefois de déterminer dans quelle mesure l'achat subventionné de fruits et de légumes peut faire une différence dans la vie des personnes qui y participent. Du reste, une attention particulière sera portée aux moyens d'étendre cette approche.

ADMISSIBILITÉ AUX SUBVENTIONS

Dans le cadre de ce programme de subventions, nous sommes à la recherche d'organisations qui répondent aux critères suivants. Si vous avez des questions concernant l'admissibilité de votre organisation après avoir lu les directives relatives aux subventions, veuillez communiquer avec nous à marketgreens@cfccanada.ca, ou au 416 531-8826, poste 257.

| Votre organisation est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada ou un <u>donataire</u> <u>reconnu</u> au Canada. |
|--|
| Votre organisation est bien établie, et est active depuis au moins trois ans. |
| Vous tenez actuellement un marché de fruits et légumes ouvert à l'année dont la mission consiste à éliminer les obstacles qui empêchent les personnes à faible revenu d'accéder à des fruits et à des légumes frais, ou prévoyez de le faire à l'aide de cette subvention. |
| [Pour les organisations qui démarrent un nouveau marché avec l'aide d'une subvention Bons légumes.] Vous avez l'intention de poursuivre les activités de votre marché de produits abordables au-delà de la période couverte par la subvention. |

| Vous vous engagez à mettre en œuvre le programme conformément aux directives relatives aux subventions Bons légumes, ce qui inclut la réalisation des activités de suivi et d'évaluation qui y sont décrites (pour plus de détails, voir à la page 9). |
|--|
| Vous vous engagez à offrir sur le site du marché des activités faisant la promotion de la saine alimentation et donnant l'occasion aux gens de tisser des liens sociaux. Ces activités n'ont pas besoin d'être très élaborées (pensez à des dégustations, des fiches-recettes, des endroits où les gens peuvent s'asseoir pour boire une boisson chaude, etc.) ou d'être liées à l'alimentation. |
| Vous vous engagez à recruter au moins 40 ménages participants par année (cà-d. au moins 80 ménages sur deux ans) dans le programme incitatif Bons légumes. |
| Vous vous engagez à travailler en collaboration avec CCAC (ex. : rencontres téléphoniques ou mises à jour mensuelles, communication par courriel). |
| Vous êtes disposé-e à partager les connaissances acquises dans le cadre de cet octroi avec les autres partenaires bénéficiaires de subvention, les Organisations pour la bonne nourriture et les centres communautaires d'alimentation**. |

DATES ET ÉCHÉANCES IMPORTANTES

Voici la liste des dates charnières pour ce programme de subventions. Pour plus de détails sur les différentes étapes, veuillez consulter le calendrier du programme à l'Annexe A (page 13).

| Étape | Date |
|--|-------------------|
| Lancement de la ronde de subventions | 28 novembre 2019 |
| Date limite pour déposer une demande de subvention | 24 janvier 2020 |
| Annonce des bénéficiaires de subventions | 25 février 2020 |
| Orientation et formation des bénéficiaires | Avril 2020 |
| Démarrage des nouveaux marchés (si applicable) | Juin 2020 |
| Lancement du programme incitatif (Année 1) | Juin-juillet 2020 |
| Rencontre des partenaires et réorientation | Avril 2021 |
| Réouverture du programme incitatif (Année 2) | Mai-juin 2021 |
| Fin de la période couverte par les subventions | Mai 2022 |

^{*} La priorité sera accordée aux membres de l'initiative <u>Organisations pour la bonne nourriture</u> de CCAC.

^{**} Ce partage de connaissances peut être effectué en participant à des échanges de connaissances (récits, citations, photos et autres supports pertinents que vous êtes autorisé-e à publier dans les communications et les autres documents) avec les autres bénéficiaires.

À PROPOS DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS BONS LÉGUMES

Au début de 2020, 15 organisations se verront remettre une subvention Bons légumes :

- Dix subventions seront octroyées à des organisations afin qu'elles mettent sur pied de nouveaux marchés de produits abordables et offrent le programme incitatif (Volet A);
- Cinq subventions seront octroyées à des organisations afin qu'elles offrent le programme incitatif Bons légumes à partir de marchés de produits abordables déjà existants (Volet B).

Ces subventions couvrent une période d'un peu plus de deux ans (mars 2020 à mai 2022).

Notre vision pour les marchés de produits abordables

Les marchés de produits abordables peuvent revêtir diverses formes et tailles. Dans le cadre de ce programme, nous recherchons des partenaires qui tiennent ou prévoient de tenir des marchés de produits abordables répondant aux critères suivants. Ces critères s'inspirent des marchés de produits abordables qui sont parvenus à générer d'importantes retombées pour la communauté et à assurer leur viabilité financière. CCAC offrira aux organisations bénéficiaires de subventions les ressources nécessaires à leur soutien; elles auront en outre l'occasion de partager leurs bonnes pratiques et leurs outils avec un réseau de bénéficiaires afin de contribuer au développement de marchés.

- L'organisation doit être basée dans une communauté qui démontre le besoin et l'intérêt d'améliorer l'accès aux fruits et aux légumes frais.
- L'organisation possède un **endroit** pour installer le marché qui est :
 - accessible et adapté à la clientèle cible;
 - accueillant et respecte la dignité des gens;
 - suffisant vaste pour présenter une bonne variété de fruits et de légumes et permettre aux client-e-s de s'y déplacer aisément;
 - o à l'abri du froid et des intempéries (c.-à-d. espace intérieur disponible).
- L'organisation a trouvé ou sélectionné des **sources d'approvisionnement** qui pourront lui fournir une quantité et une variété suffisantes de fruits et de légumes de bonne qualité qu'elle vendra au marché à des prix abordables (au prix coûtant, par ex.).
- Le marché doit être ouvert au moins une fois par semaine durant toute l'année, ses heures d'ouverture ayant été établies en fonction de la disponibilité de la clientèle cible.
- Le marché doit avoir un plan viable pour le **recrutement d'employé-e-s et de bénévoles**. Les bénévoles doivent être formés afin de pouvoir exécuter la majeure partie des tâches au marché (ex. : placer les produits, s'occuper de la caisse, défaire le march).
- L'organisation doit prendre les moyens d'assurer la **poursuite des activités du marché** audelà de la période couverte par la subvention. CCAC aidera les organisations à assurer la viabilité financière à long terme de leurs marchés.

• L'organisation doit être dotée de plans permettant de couvrir ou d'absorber les coûts des **produits invendus** (ex. : en les vendant à d'autres programmes offerts par l'organisation ou par d'autres organisations).

Afin de vous familiariser avec des pratiques éprouvées permettant de mettre sur pied et d'exploiter un marché de produits abordables dans une perspective de durabilité, veuillez consulter le manuel sur les marchés de produits abordables rédigé par CCAC.

Calendrier pour la mise sur pied de nouveaux marchés

Les partenaires de mise en œuvre recevront leur financement en mars 2020, et une formation à leur attention est prévue pour avril 2020. Les partenaires qui recevront des fonds pour mettre sur pied de nouveaux marchés de produits abordables pourront le faire dès juin 2020 ou plus tôt s'ils le désirent.

Note: Tous les bénéficiaires, y compris ceux qui entendent établir de nouveaux marchés de produits abordables, devront offrir le programme incitatif Bons légumes dès juin ou juillet 2020.

Programme incitatif Bons légumes

Détails sur les mesures incitatives financières pour l'achat de fruits et de légumes

Le programme incitatif Bons légumes fournira à ses participant-e-s un montant variant entre 10 \$ et 25 \$ par semaine afin d'acheter des fruits et des légumes au marché de produits abordables de leur communauté. Ce montant sera déterminé en fonction de la taille de leur ménage. Si la demande nous est faite, nous pourrions ajuster ce montant dans certaines régions afin de tenir compte de la variabilité des prix des aliments à travers le pays.

Chaque partenaire de mise en œuvre recevra un montant de 10 000 \$ par année (pour un total de 20 000 \$ sur les deux années du programme) qu'elle distribuera sous forme de mesures incitatives financières aux ménages participants. Chacun d'entre eux peut utiliser ces mesures incitatives pendant un maximum de 15 semaines réparties sur une période de 20 semaines.

| Taille du ménage | Montant hebdomadaire | Nombre de semaines | Valeur totale |
|------------------------|-------------------------|--------------------|---------------|
| | de la mesure incitative | couvertes | |
| Une personne | 10 \$ | 15 | 150 \$ |
| Deux personnes | 15 \$ | 15 | 225 \$ |
| Trois personnes | 15 \$ | 15 | 225 \$ |
| Quatre personnes | 20 \$ | 15 | 300 \$ |
| Cinq personnes et plus | 25 \$ | 15 | 375 \$ |

Admissibilité des participant-e-s au programme incitatif

Chaque partenaire de mise en œuvre recrutera des personnes afin qu'elles participent au programme incitatif. Chacune de ces personnes devra respecter les critères suivants :

- Est à faible revenu et/ou souffre d'insécurité alimentaire;
- Souffre déjà de problèmes cardiométaboliques (ex. : pression sanguine élevée, haute concentration de lipides sanguins, taux anormal de cholestérol, glycémie élevée, insulinorésistance, embonpoint ou obésité);
- Ne fait pas déjà ses achats dans un marché de produits abordables¹.

Bien que de nombreuses personnes gagneraient à bénéficier de telles mesures incitatives pour se procurer des fruits et des légumes frais, ce programme incitatif s'adresse exclusivement aux personnes qui sont particulièrement vulnérables aux maladies alimentaires et donc plus susceptibles de tirer profit du programme. Les membres de la communauté qui ne sont pas admissibles à recevoir des mesures incitatives ont tout de même accès au marché de produits abordables, ou peuvent être référés à des programmes susceptibles de mieux répondre à leurs besoins.

Cibles de recrutement

Chaque partenaire de mise en œuvre devra recruter au moins 40 ménages (minimum de 80 ménages sur deux ans) par année au sein du programme incitatif, et distribuera des mesures incitatives Bons légumes dont la valeur s'élève à 20 000 \$ par site.

Promotion et recrutement

Le projet pilote Bons légumes nous a permis de prendre conscience de l'importance d'élaborer un plan de recrutement stratégique permettant de tirer profit des partenariats ou des programmes existants afin d'entrer en contact avec la clientèle cible. Les bénéficiaires travailleront avec des prestataires de soins de santé qui, en recommandant des personnes au programme incitatif, agiront comme partenaires pour le recrutement de participant-e-s.

CCAC soutiendra les partenaires de mise en œuvre afin qu'ils élaborent leurs plans de recrutement. CCAC leur offrira également du matériel de communication, des outils de recrutement et des modèles qu'ils pourront adapter en fonction de leurs besoins.

Bonnes pratiques en matière d'inscription des membres

Les partenaires de mise en œuvre impliqués dans le projet pilote Bons légumes ont mis sur pied une procédure d'inscription simple pour le marché. Celui-ci permet d'éliminer les barrières et la stigmatisation qui empêchent les membres de la communauté de s'inscrire, en plus d'aider les

¹ L'un des aspects importants du programme Bons légumes à ce stade consiste à déterminer et à mieux comprendre comment le fait d'offrir des produits abordables et des mesures incitatives financières fait une différence dans la vie des gens. Seules les personnes qui ne font pas encore leurs achats au marché sont admissibles, car nous ne nous attendons pas à observer de changements sur le long terme chez les personnes qui font déjà leurs achats dans des marchés de produits abordables.

membres du personnel à collecter de l'information sur l'utilisation du marché dans le but de démontrer son incidence aux bailleresses et bailleurs de fonds ainsi qu'aux partisan-e-s. Voici en quoi consiste cette procédure d'inscription : lorsqu'un-e client-e du marché paye ses achats, la personne à la caisse lui souhaite la bienvenue et lui demande son nom. S'il s'agit d'une nouvelle cliente ou d'un nouveau client, son nom est inscrit au système de PVD. Si la cliente ou le client participe au programme incitatif, les informations liées aux mesures incitatives auxquelles elle ou il a droit sont facilement accessibles, ce qui évite de devoir recourir à une carte de membre ou à des coupons.

Tous les partenaires de mise en œuvre qui établiront de nouveaux marchés devront mettre en place cette procédure d'inscription; ils pourront toutefois l'adapter de manière à ce qu'il réponde le mieux possible aux caractéristiques du contexte local. Les bénéficiaires qui offrent déjà des mesures incitatives à partir de marchés de produits abordables déjà existants seront également encouragés à mettre en place cette procédure.

Activités visant la promotion de la santé et l'engagement social

Offrir des fruits et des légumes à bas prix ne suffit généralement pas à attirer les gens et à les amener à changer leurs habitudes alimentaires. Des études ont montré qu'il est essentiel de jumeler cette offre à des activités visant à éduquer les gens ou à promouvoir la santé afin que de tels programmes incitatifs à vocation alimentaire mènent à des changements d'habitudes durables. Tous les bénéficiaires de subventions devront ainsi offrir des activités sur le site de leur marché dans le cadre du programme.

Voici quelques exemples d'activités offertes par le projet pilote Bons légumes et d'autres programmes semblables ayant remporté un certain succès auprès des participant-e-s :

| Activités promouvant la santé | Activités d'engagement social | |
|--|---|--|
| Distribution de fiches recettes et de prospectus | Cafés improvisés offrant des places assises et servant des collations santé et des boissons | |
| Dégustations et échantillons de nourriture | chaudes | |
| Postes pour couper les fruits et les légumes | Service de garde d'enfants et aires de jeux | |
| et en faire des spirales | Contes (en partenariat avec une | |
| Vélo-mélangeur pour fabriquer des smoothies | bibliothèque) | |
| | Musique sur place | |
| Démonstrations culinaires interactives | Activités saisonnières (ex. : échange de | |
| réparation de pizzas végétariennes | semences, décoration de citrouilles) | |
| Ateliers sur la nutrition | Profils des prestataires de services locaux et programmes complémentaires | |
| Pots remplis d'ingrédients pour faire des soupes | programmes complementanes | |
| | | |

Afin que les employé-e-s consacrent moins de temps à la planification et à l'animation des activités, nous conseillons aux partenaires de mise en œuvre de miser sur la simplicité, à tenir le marché en même temps que les autres programmes, et à tirer profit des ressources offertes par les partenaires locaux (ex. : demandez à un-e diététicien-ne d'animer chaque mois une activité sur la nutrition). Un certain nombre d'activités devraient permettre la transmission de notions nutritionnelles de base (ex. : remplir la moitié de votre assiette avec des fruits et des légumes, comment cuisiner avec des céréales entières et des protéines d'origine végétale). CCAC fournira des exemples de plans et de modèles d'activités dont pourront s'inspirer les partenaires bénéficiaires.

Après la période couverte par le programme de subventions

Différentes caractéristiques du programme Bons légumes visent à encourager les participant-es à poursuivre leurs activités bénéfiques au-delà de la période couverte par le programme incitatif. Voici quelques exemples de ces caractéristiques :

- Les prix subventionnés des aliments offerts dans les marchés de produits abordables contribueront à encourager les participant-e-s à continuer d'acheter des fruits et des légumes;
- L'ambiance chaleureuse et conviviale des marchés donnera envie aux gens de continuer à les visiter chaque semaine;
- Les efforts promouvant la santé déployés par les marchés encourageront les participant-e-s à goûter de nouveaux fruits et légumes. Or, en raison des prix subventionnés offerts par les marchés, ils pourront le faire en courant un risque financier moindre que s'ils faisaient leurs achats dans des commerces qui vendent leurs produits à plein prix.

Alors que le programme est mis en œuvre dans différents endroits variés, il nous tarde de tester et de promouvoir des pratiques qui permettront aux participant-e-s de maximiser leur pouvoir d'achat, ce qui les aidera à conserver leurs nouvelles habitudes bénéfiques.

Période d'utilisation des mesures incitatives financières

Lors de la première année, chaque organisation bénéficiaire d'une subvention recrutera des participant-e-s au sein du programme incitatif entre juin et août 2020, et chaque participant-e bénéficiera d'une période de 20 semaines pour utiliser les mesures incitatives financières.

SUIVI ET ÉVALUATION

L'évaluation est une composante essentielle du programme Bons légumes, particulièrement à ce stade de notre travail où nous documentons les bonnes pratiques de mise en œuvre du programme et cherchons à attirer des bailleresses et bailleurs de fonds ainsi que des partisan-es potentiels en leur présentant les résultats de cette évaluation. Les bénéficiaires de subventions Bons légumes contribueront à l'évaluation du programme. Pour ce faire, ils bénéficieront du soutien, de la formation et des outils offerts par des consultant-e-s en

évaluation de Good Roots Consulting et de Terrapin Social Finance. Pour les besoins de l'évaluation, les bénéficiaires devront :

- Prendre part à la formation sur l'évaluation offerte en ligne;
- Effectuer le suivi hebdomadaire de certains indicateurs se rapportant au fonctionnement du marché, dont :
 - Le nombre de personnes qui visitent le marché;
 - o Le montant des mesures incitatives Bons légumes utilisées par chaque participant-e;
 - La fréquentation du marché par les participant-e-s après la période couverte par les mesures incitatives.
- Faire passer chaque année le questionnaire précédant le programme à un minimum de 40 ménages participants (favoriser la version en ligne du questionnaire, mais si nécessaire, offrez aux participant-e-s la possibilité de remplir une version papier ou de répondre oralement au questionnaire avec de l'assistance), et transcrire en ligne le contenu des questionnaires dont l'information a été recueillie par écrit ou oralement;
- Mener chaque année une brève étude de marché auprès d'un minimum de 25 personnes qui visitent le marché;
- Faire passer un second questionnaire aux participant-e-s qui bénéficient de mesures incitatives 12 à 15 semaines après leur admission au programme (voir les instructions se rapportant au questionnaire précédant le programme ci-dessus);
- Participer à une séance de réflexion sur le programme.

Un résumé des résultats d'évaluation propres à chaque organisation leur sera transmis individuellement; ces organisations pourront s'en servir pour communiquer avec les parties prenantes et déposer des demandes en vue d'obtenir du financement supplémentaire. Les évaluatrices et évaluateurs transmettront également un résumé des résultats d'ensemble aux partenaires de subvention sur une base annuelle.

Pour un calendrier détaillé de l'ensemble des activités du programme, veuillez consulter l'Annexe A, à la page 13.

BUDGET ET DÉPENSES

Les bénéficiaires d'une **subvention pour nouveau marché et programme incitatif** recevront un total de 70 000 \$ sur deux ans. Ce montant est ventilé de la manière suivante :

- 50 000 \$ pour couvrir les frais de démarrage et de fonctionnement du marché au cours des deux années couvertes par la subvention;
- 20 000 \$ pour les mesures incitatives financières s'appliquant aux fruits et aux légumes;

Pour un exemple de budget, consultez l'Annexe B à la page 14; et pour une liste des dépenses admissibles, consultez l'Annexe C à la page 15.

Les bénéficiaires d'une **subvention pour programme incitatif d'achat de fruits et de légumes** recevront un total de 20 000 \$ sur deux ans. Ces fonds seront consacrés aux mesures incitatives financières offertes aux participant-e-s — cela implique que les participant-e-s bénéficiant de telles mesures achèteront collectivement pour 20 000 \$ de fruits et de légumes au marché de produits abordable au cours de la période couverte par la subvention.

Des **fonds additionnels** seront alloués aux bénéficiaires pour couvrir les frais de déplacement des représentant-e-s des bénéficiaires qui se rencontreront en personne à la fin de l'Année 1.

Les organisations qui font une demande doivent s'assurer d'être en mesure d'investir le temps et les ressources nécessaires pour mener à bien les activités prévues au programme avec le budget disponible. Cela est particulièrement vrai dans le cas des bénéficiaires qui offrent le programme incitatif à partir de marchés déjà existants, car le temps de travail que le personnel consacrera à la planification, au recrutement et à l'évaluation devra être payé à partir des fonds de l'organisation ou d'autres sources de financement.

FONCTIONNEMENT DE LA SUBVENTION

Les organisations dont la demande a été retenue en seront informées, et recevront ensuite une entente de partenariat de subvention avec CCAC qu'elles devront signer. La subvention sera versée en deux paiements par année, le premier étant versé une fois l'entente de partenariat signée, à la condition que les livrables soient en voie d'être réalisés.

L'ampleur du soutien offert par CCAC dépendra notamment des besoins et de la capacité des organisations, mais chaque organisation retenue doit s'attendre à participer à des rencontres régulières permettant de faire le point (par ex., appels téléphoniques mensuels, avec possibilité de réduire leur fréquence une fois que le programme fonctionne bien). Le but de ces rencontres consiste à résoudre les problèmes éventuellement rencontrés et à faire état des progrès réalisés.

CCAC remettra aux bénéficiaires une trousse de programme, qui comprend de l'information sur les bonnes pratiques, de même que des modèles de documents adaptables pour toutes les activités couvertes par la subvention (ex. : outils de planification, descriptions de tâches pour les bénévoles, exemples d'activités promouvant la santé, gabarits pour la communication et la promotion, matériel pour le recrutement de participant-e-s, outils de suivi et d'évaluation).

Compte rendu

Il est attendu que tous les bénéficiaires collecteront et diffuseront de l'information concernant le nombre de participant-e-s fréquentant leur marché et l'utilisation des mesures incitatives financières, procéderont aux évaluations et à la transmission de leurs résultats en temps voulu, et prépareront un rapport annuel à la fin de l'Année 1 du projet, de même qu'un rapport final à la toute fin du projet. CCAC s'efforcera de simplifier le processus de préparation des comptes

rendus, en plus de préciser la manière dont les résultats des évaluations et les rapports seront utilisés.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Si votre organisation souhaite participer au programme de subventions Bons légumes, veuillez remplir et soumettre une demande d'ici le **vendredi 24 janvier 2020**.

Afin de soumettre une demande, veuillez suivre les étapes suivantes :

- 1. Créez un compte utilisateur sur le **NOUVEAU portail de subventions** de CCAC, ou connectez-vous à l'aide d'un compte déjà existant : https://cfccanada.smapply.ca.*
- 2. Remplissez le formulaire de demande en ligne, et téléversez la feuille de calcul détaillant votre budget. Note : vous aurez la possibilité d'enregistrer le formulaire de demande et de le modifier à tout moment.

*Le formulaire de demande en ligne est en anglais. Si vous préférez remplir votre demande en français, vous avez le choix de saisir vos réponses en français directement sur le formulaire en ligne; ou de soumettre votre demande à marketgreens@cfccanada.ca sous la forme d'un document Word ou PDF, en accompagnant celle-ci de la feuille de calcul détaillant votre budget.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Veuillez consulter et vous référer aux documents suivants de CCAC pour remplir votre demande :

- Manuel sur les marchés de produits abordables
- <u>Document d'information sur les programmes d'incitation à l'achat de fruits et de légumes</u> (en anglais seulement)
- Les principes de la bonne nourriture avec exemples
- La bonne nourriture en sept points

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Nous recommandons fortement aux organisations qui désirent soumettre une demande de communiquer avec l'équipe de CCAC afin de discuter de leur intérêt pour ce programme de subventions. Nos employé-e-s peuvent vous donner des conseils et des instructions afin d'augmenter vos chances de succès. Veuillez communiquer avec :

Responsable de projets spéciaux — Bons légumes

Centres communautaires d'alimentation du Canada marketgreens@cfccanada.ca, 416 531-8826, poste 257

ANNEXE A: CALENDRIER DU PROGRAMME

Le calendrier ci-dessous résume les principales étapes du programme Bons légumes. À moins d'avis contraire, tous les bénéficiaires/partenaires de mise en œuvre doivent se soumettre à ces étapes.

| Étape | Date | | |
|--|--------------------------|--|--|
| Année 1 | | | |
| Annonce des bénéficiaires de subventions, ententes signées | Février 2020 | | |
| Formation en ligne sur le programme et l'évaluation | Avril 2020 | | |
| Début et fin des principales activités de planification du programme | Avril à juin 2020 | | |
| Démarrage des nouveaux marchés (si applicable), des nouvelles | Juin 2020 | | |
| activités des marchés; début de la collecte d'information | | | |
| Recrutement des participant-e-s qui recevront des mesures | Juin à août 2020 | | |
| incitatives (avec questionnaire d'admission) | | | |
| Suivi de l'utilisation des mesures incitatives par les participant-e-s | Juillet 2020 à juin 2021 | | |
| Questionnaires passés aux personnes qui visitent le marché | Septembre 2020 | | |
| Questionnaires passés aux participant-e-s au programme incitatif | Novembre à décembre 2020 | | |
| Dépôt du rapport pour l'Année 1 | Janvier 2021 | | |
| Rencontre en personne de tous les partenaires afin de discuter des | Avril 2021 | | |
| apprentissages effectués et de préparer l'Année 2 | | | |
| Les évaluatrices et évaluateurs externes passent un questionnaire de | Mai à juin 2021 | | |
| suivi aux participant-e-s de l'Année 1 | | | |
| Année 2 | | | |
| Préparatifs pour l'Année 2 du programme incitatif | Avril à mai 2021 | | |
| Recrutement des participant-e-s qui recevront des mesures | Mai à juin 2021 | | |
| incitatives (avec questionnaire d'admission) | | | |
| Suivi de l'utilisation des mesures incitatives par les participant-e-s | Juin 2021 à mai 2022 | | |
| Questionnaires passés aux personnes qui visitent le marché | Septembre 2021 | | |
| Questionnaires passés aux participant-e-s au programme incitatif | Octobre à novembre 2021 | | |
| Les évaluatrices et évaluateurs externes passent un questionnaire de | Avril à mai 2022 | | |
| suivi aux participant-e-s de l'Année 2 | | | |
| Dépôt du rapport final | Mai 2022 | | |

ANNEXE B: EXEMPLE DE BUDGET POUR LE PROGRAMME BONS LÉGUMES

| Poste et description | Montant, Année 1 | Montant, Année 2 | Total |
|--|------------------|------------------|-----------|
| Nouveau marché de produits abordables | | | |
| Salaire de la coordonnatrice ou du coordonnateur du marché (ex. : 24 \$/h × 10 h/sem. × 50 sem./ann.) | 12 000 \$ | 12 000 \$ | 24 000 \$ |
| Matériel et équipement pour le marché : - Installation : tables, paniers, affiches, nappes, étagères, étals pour fruits et légumes, paniers pour achats, etc. - Transactions : système de PVD (tablette électronique, Square , caisse, calculette) - Suppléments : chaises, glacières, bacs d'entreposage | 4 000 \$ | 2 000 \$ | 6 000 \$ |
| Activités du marché: - Salaires/frais pour l'animation - Frais d'impression pour les recettes et les prospectus - Ingrédients pour les démonstrations culinaires et les dégustations | 3 000 \$ | 4 000 \$ | 7 000 \$ |
| Produits invendus (utilisés par d'autres programmes afin d'éviter leur perte) | 4 000 \$ | 5 000 \$ | 9 000 \$ |
| Livraison des produits | 2 000 \$ | 2 000 \$ | 4 000 \$ |
| Coûts totaux, nouveau marché | 25 000 \$ | 25 000 \$ | 50 000 \$ |
| Mesures incitatives financières Bons légu | ımes | | |
| Mesures incitatives financières Bons légumes : - 10-25 \$ par ménage par semaine pendant 15 semaines pour l'achat de fruits et de légumes dans les marchés Note : ce poste budgétaire est fixe et cet argent ne peut pas être réaffecté à d'autres postes budgétaires. | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 20 000 \$ |
| Total, mesures incitatives financières | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 20 000 \$ |
| TOTAL (nouveau marché + mesures incitatives financières) | 35 000 \$ | 35 000 \$ | 70 000 \$ |

ANNEXE C: DÉPENSES ADMISES

La liste des dépenses admissibles et inadmissibles présentée ci-dessous se base sur les besoins des bénéficiaires de subventions. Toutes les dépenses doivent être directement reliées aux activités du projet.

Cette annexe concerne uniquement les organisations qui demandent une subvention pour nouveau marché et programme incitatif. La totalité de la subvention pour programme incitatif d'achat de fruits et de légumes est destinée aux mesures incitatives financières (c.-à-d. fruits et légumes achetés à l'aide de ces mesures).

| Dépenses admises | Dépenses non admises |
|--|--|
| Personnel: | Personnel : |
| – Salaires et traitements du personnel du projet | – Avantages sociaux excédant le plafond de 20 % |
| Contribution de l'employeur aux régimes | ou qui ne sont pas inclus dans le plan collectif |
| collectifs d'avantages sociaux pour employé-e- | Rémunération au rendement (primes) |
| s obligatoires et supplémentaires (assurance | Indemnités pour cessation d'emploi |
| dentaire et médicale, rentes, REER), jusqu'à | – Congé de maternité (y compris les |
| 20 % du salaire de chaque employé-e (doit être | bonifications) |
| offert à tous les employé-e-s) | Compensation pour absence prolongée |
| – Frais de sous-traitance (formation, | |
| consultation, conseils nutritionnels, traduction) | |
| Déplacement et hébergement : | Déplacement et hébergement : |
| Dépenses liées au projet (déplacements à | – Frais de déplacement et d'hébergement qui |
| l'aide d'un véhicule personnel, transport | excèdent les limites prévues par la <u>Directive</u> |
| aérien, billets de train ou de transport en | sur les voyages du Conseil national mixte. |
| commun, frais de repas et d'hébergement) | |
| Note : les frais de déplacement ne doivent pas | |
| excéder les limites prévues par la <u>Directive sur</u> | |
| les voyages du Conseil national mixte. | |
| Matériel, fournitures et équipement : | Matériel, fournitures et équipement : |
| - Impression, envois postaux | – Frais de location pour des équipements dont le |
| – Équipement pour le marché (système de | bénéficiaire est propriétaire |
| paiement, tablette, paniers, étagères, etc.) | |
| Locations : | Locations : |
| - Frais de location associés au marché ou aux | – Frais de location d'équipements ou d'espaces |
| formations et aux rencontres qui y sont liées | dont le bénéficiaire est propriétaire, ou qui ont |
| | été offerts au bénéficiaire |
| Autres : | Autres : |
| – Frais bancaires associés | – Dépenses d'investissement (ex. : terrain, |
| – Formation du personnel et des bénévoles | bâtiments, véhicules) |
| | – Services directs qui relèvent du gouvernement |
| | Activités régulières de l'organisation (qui ne |
| | sont pas directement liées au projet) |
| | Coûts indirects ou frais administratifs exprimés |
| | en pourcentages des activités courantes |
| | – Activités autonomes qui ne visent pas la |
| | clientèle cible |